

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 956 830

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

10 51371

⑤1 Int Cl⁸ : **B 25 G 1/01** (2006.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 26.02.10.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 02.09.11 Bulletin 11/35.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : RACODON BRUNO — FR, RACODON REMY — FR et RACODON OUTILLAGE Société par actions simplifiée — FR.

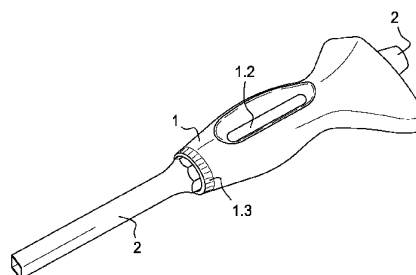
⑦2 Inventeur(s) : RACODON BRUNO et RACODON REMY.

⑦3 Titulaire(s) : RACODON BRUNO, RACODON REMY, RACODON OUTILLAGE Société par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET LAURENT ET CHARRAS.

⑤4 POIGNEE POUR OUTILS DE FRAPPE A MAIN.

⑤7 Cette poignée pour outils de frappe à main notamment pour chasse-goupilles et pointeaux est réalisée sous forme d'un manchon en matière plastique disposé sur le corps de l'outil de frappe (2) tout en autorisant le débordement des extrémités dudit outil, ladite poignée (1) et est remarquable en ce qu'elle présente sur l'un de ses côtés et dans un axe longitudinal parallèle à l'axe du corps d'outil d'au moins une lumière (1.2) oblongue, et en ce que la poignée est réalisée avec une capacité de déformation élastique de sorte que le positionnement d'un ou de plusieurs doigts autour de la lumière oblongue autorise une prise en main et une déformation de la partie matière de la poignée autour de ladite lumière, et en ce que ladite lumière est établie sur une longueur suffisante pour autoriser la lecture d'un marquage établi sur la partie correspondante du corps d'outils.



FR 2 956 830 - A1



POIGNEE POUR OUTILS DE FRAPPE A MAIN

L'invention se rattache au secteur technique des outils à main et en particulier des poignées de préhension destinées aux outils de frappe à main.

La mise en œuvre de telles poignées de préhension est ainsi connue et appliquée pour des burins, marteaux, chasse-goupilles, pointeaux.

Le demandeur a développé de nombreux perfectionnements sur ces types de poignées pour faciliter la préhension, pour améliorer l'amortissement de la frappe. Cela a fait l'objet notamment des brevets français 2.720.314, 2.743.321 et 2.919.514.

Le problème posé particulièrement pour les chasse-goupilles, pointeaux réside dans le fait que la section des outils de frappe est relativement faible et que donc le positionnement de la main et particulièrement des doigts sur la poignée reste empirique avec des possibilités de glissement.

Un autre problème réside en ce que la poignée couvre la quasi-totalité de la surface de l'outil de frappe à l'exception de ses extrémités l'une de frappe, et l'autre active en contact avec la pièce à frapper. Dans ces conditions, il est quasiment impossible d'assurer un marquage sur l'outil et qui plus est de pouvoir l'identifier et le lire.

La démarche du demandeur a donc été de repenser à la conception de la poignée pour outils de frappe, plus particulièrement adaptée aux chasse-goupilles et pointeaux pour répondre à la double problématique précitée.

La solution apportée par le demandeur met en œuvre une solution simple et pratique, peu coûteuse et qui permet à l'utilisateur d'avoir une

meilleure tenue en main de la poignée associée à l'outil de frappe et le cas échéant de pouvoir contrôler l'identification du marquage de l'outil en particulier les informations relatives à sa composition, et à la marque du fabricant et/ou distributeur.

5

Selon une première caractéristique de l'invention, la poignée pour outils de frappe à main notamment pour chasse-goupilles et pointeaux est réalisée sous forme d'un manchon en matière plastique disposé sur le corps de l'outil de frappe tout en autorisant le débordement des extrémités dudit
10 outil, ladite poignée étant remarquable en ce qu'elle présente sur l'un de ses côtés et dans un axe longitudinal parallèle à l'axe du corps d'outil d'au moins une lumière oblongue, et en ce que la poignée est réalisée avec une capacité de déformation élastique de sorte que le positionnement d'un ou de plusieurs doigts autour de la lumière oblongue autorise une prise en main et
15 une déformation de la partie matière de la poignée autour de ladite lumière, et en ce que ladite lumière est établie sur une longueur suffisante pour autoriser la lecture d'un marquage établi sur la partie correspondante du corps d'outils.

20 Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

Pour fixer l'objet de l'invention illustré d'une manière non limitative aux figures des dessins où :

25

- la figure 1 est une vue en perspective de la poignée selon l'invention pour outils de frappe à main

- La figure 2 est une vue en coupe longitudinale A-A de la figure 1 de la poignée disposée sur l'outil de frappe.

- la figure 3 est une vue en coupe transversale selon la ligne B-B de la figure 1.

5 Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative aux figures des dessins.

La poignée pour outils de frappe à mains est référencée dans son ensemble par 1 et est réalisée selon la configuration d'un manchon en un matériau élastomère mono-matière ou bi-matière avec un alésage intérieur 1.1 dans toute sa longueur pour autoriser l'insertion et emmanchement serré 10 de l'outil de frappe (2) qui peut être un chasse-goupille, un pointeau et outil similaire. La configuration de la poignée est quelconque en particulier à son extrémité arrière qui peut être susceptible de constituer une garde de protection au moment de la frappe.

15 Selon l'invention, la poignée (1) présente dans sa longueur dans un plan parallèle à l'axe longitudinal de la poignée et de l'outil de frappe au moins une lumière oblongue (1.2). Cette lumière est établie selon une longueur appropriée et est susceptible de déformation sur son pourtour périphérique lors du positionnement d'un ou de plusieurs doigts de 20 l'utilisateur lors de la saisie de l'outil. Cette lumière est avantageusement réalisée sur au moins un côté de la poignée mais on peut concevoir qu'il puisse y avoir en opposition une autre lumière oblongue sur l'autre côté de la poignée. Cette lumière oblongue peut être continue ou être discontinue, c'est-à-dire en présentant plusieurs zones successives séparées mais dans le 25 même alignement. Cette ou ces lumières oblongues ont aussi pour fonction de permettre un visuel de la partie apparente du corps de l'outil en regard et en particulier d'identifier le ou les marquages qui peuvent être disposés aux endroits considérés.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la poignée présente dans sa partie avant une bague (1.3) en matériau élastomère déformable et assurant une fonction d'amortissement lors de la frappe. Cette bague (1.3) est rendue solidaire de l'extrémité de la poignée par collage ou tout autre
5 moyen. Ainsi la poignée, peut présenter des zones de matière différente selon les applications qui sont données.

On peut aussi concevoir que ladite poignée présente intérieurement un épaulement pour venir s'ancrer dans une rainure de positionnement
10 établie sur le corps de l'outil comme cela a notamment été précisé dans les brevets antérieurs du demandeur.

Les avantages ressortent bien de l'invention.

15 On souligne la nouvelle fonctionnalité apportée par la poignée permettant son maintien aisé par les doigts de l'utilisateur. En outre, la ou les lumières permette une identification rapide des qualités de l'outil de frappe sans avoir à dégager le corps de l'outil par rapport à la poignée.

20

R E V E N D I C A T I O N S

-1- Poignée pour outils de frappe à main notamment pour chasse-goupilles et pointeaux est réalisée sous forme d'un manchon en matière plastique
5 disposé sur le corps de l'outil de frappe (2) tout en autorisant le débordement des extrémités dudit outil, ladite poignée (1) est caractérisée en ce qu'elle présente sur l'un de ses côtés et dans un axe longitudinal parallèle à l'axe du corps d'outil d'au moins une lumière (1.2) oblongue, et en ce que la poignée est réalisée avec une capacité de déformation élastique
10 de sorte que le positionnement d'un ou de plusieurs doigts autour de la lumière oblongue autorise une prise en main et une déformation de la partie matière de la poignée autour de ladite lumière, et en ce que ladite lumière est établie sur une longueur suffisante pour autoriser la lecture d'un marquage établi sur la partie correspondante du corps d'outils.

15

-2- Poignée selon la revendication 1 caractérisée en ce qu'elle présente dans sa partie avant une bague (1.3) en matériau élastomère pour assurer une fonction d'amortissement de chocs

20 -3- Poignée selon la revendication 1 caractérisée en ce que le pourtour périphérique de la ou des lumières est réalisé en un matériau déformable et souple pour autoriser la prise de doigts de l'utilisateur.

1/1

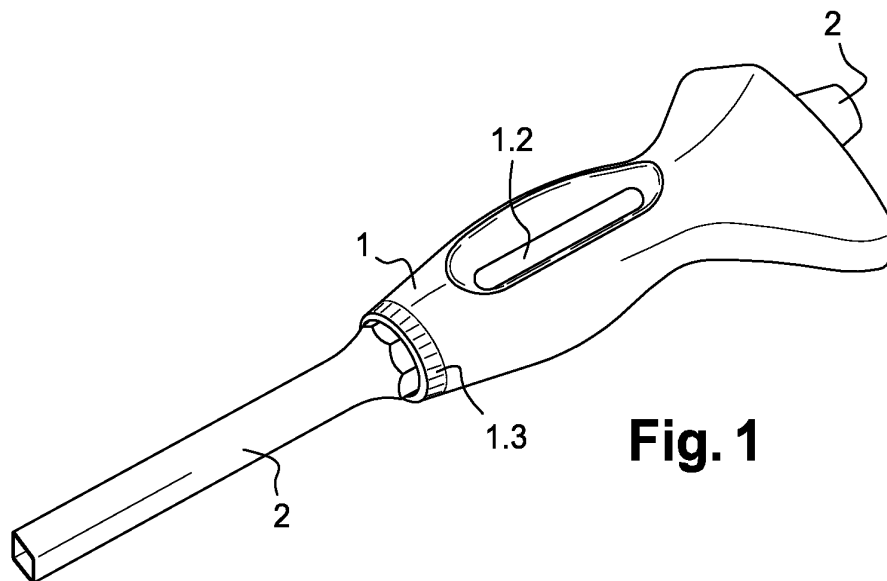


Fig. 1

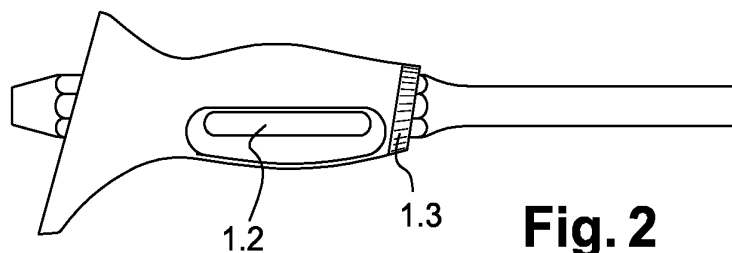


Fig. 2

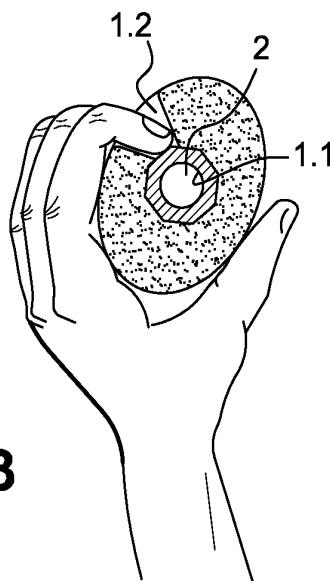


Fig. 3



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 733592
FR 1051371

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 3 172 439 A (ARTUR FISCHER) 9 mars 1965 (1965-03-09)	1	B25G1/01
Y	* colonne 2; figures * -----	2,3	
Y	US 2005/115023 A1 (LIN JACK [TW]) 2 juin 2005 (2005-06-02) * alinéas [0016] - [0018]; figures *	1-3	
Y	US 2008/196562 A1 (ELLISTON ASIF [US] ET AL) 21 août 2008 (2008-08-21) * alinéas [0004] - [0009], [0026] - [0045], [0049]; figures *	1-3	
Y	DE 299 12 408 U1 (CHEN JOHN [TW]) 23 septembre 1999 (1999-09-23) * pages 4,5; figures *	1-3	
Y	US 2005/015934 A1 (HU BOBBY [TW]) 27 janvier 2005 (2005-01-27) * alinéas [0019] - [0024]; figures *	1-3	
A	GB 2 342 611 A (TAO CHUN FAI [GB]) 19 avril 2000 (2000-04-19) * pages 8-10; figures * -----	1-3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) B25G
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
22 juin 2010		David, Radu	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1051371 FA 733592**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 22-06-2010

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3172439 A	09-03-1965	CH 384843 A DE 1139627 B GB 915761 A	26-02-1965 15-11-1962 16-01-1963
US 2005115023 A1	02-06-2005	AUCUN	
US 2008196562 A1	21-08-2008	AUCUN	
DE 29912408 U1	23-09-1999	US 6170362 B1	09-01-2001
US 2005015934 A1	27-01-2005	DE 10343827 A1 TW 232795 B	17-02-2005 21-05-2005
GB 2342611 A	19-04-2000	AUCUN	